

Étude sur la privatisation de l'école en Côte d'Ivoire

FAITS MARQUANTS

Depuis l'année 1960 où la Côte d'Ivoire a accédé à son indépendance, il y a toujours eu une forte implication de l'Etat dans la construction des écoles primaires, secondaires générales et techniques. Cependant, la crise économique des années 1980 et l'avènement des Programmes d'ajustement structurels (PAS)¹ ont entraîné une réduction drastique des financements de l'Etat en direction des écoles publiques. Cependant, devant la demande croissante en éducation et l'insuffisance des structures d'accueil publiques, l'Etat décide d'autoriser l'ouverture d'écoles privées sur l'ensemble du territoire national à travers une convention de concession de service public.

Dès cet instant, on a assisté à un développement des écoles privées sur l'ensemble du territoire ivoirien pour répondre à la forte demande en éducation. La privatisation, tout azimut, de l'éducation fait qu'aujourd'hui il existe dans certaines localités 10 fois plus d'écoles privées que d'écoles publiques.

Malheureusement, toutes les écoles privées ne sont pas enregistrées, de par leur situation géographique inaccessible et par le fait que certains responsables de ces écoles refusent de payer leur droit à l'Etat pour se faire recenser en vue de se faire identifier et se faire connaître. Certaines écoles privées n'existent que de nom. Cela veut tout simplement dire que ces écoles, bien qu'ayant une autorisation de fonctionner, ne remplissent pas les conditions pour ouvrir : infrastructures délabrées, insalubrité des lieux, non-respect des programmes et des progressions, etc. Elles fonctionnent donc dans l'illégalité.

Pour comprendre les raisons de ce mauvais fonctionnement une enquête a été menée dans 18 établissements dont 15 à Abidjan et 3 à Daloa. Ainsi, 286 élèves ont été interrogé-e-s dont 132 garçons et 154 filles, 90 enseignant-e-s, dont 70 hommes et 20 femmes, et enfin 32 parents d'élèves, dont 17 hommes et 15 femmes.

Les écoles privées, selon les réponses des enquêtés, ne sont pas toujours propres. Elles sont très sales comme l'indique 52 % des apprenant-e-s et sales pour 26 %. En matière de sécurité dans les établissements privés, les élèves avouent ne pas être en sécurité. En effet, leur école est insuffisamment sécurisée pour 56 % et insécurisée pour 23 %. Ils sont donc trois apprenant-e-s sur quatre à évoluer dans un cadre non sécurisé.

Les apprenant-e-s qui bénéficient d'une bibliothèque au sein de leur établissement sont à peine 18 %, soit moins d'un sur cinq. Les salles d'informatique sont absentes dans les établissements de l'enquête pour près de 65 % des apprenants. L'accès à internet au sein de leur établissement est inexistant pour la quasi-totalité des apprenant-e-s, soit 95 %. Les apprenant-e-s dont l'établissement dispose de laboratoire de sciences sont à peine 12 % de l'effectifs de enquêtés.

Au niveau des enseignants, 50 % ont moins de 5 années d'expérience. En fait, recruter un-e enseignant-e diplômé-e d'une

¹ Un programme d'ajustement structurel est un programme de réformes économiques que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale mettent en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique.



institution de formation des formateur·rice·s reviendrait beaucoup plus coûteux à ces établissements privés. Dans ces conditions, les fondateur·rice·s préfèrent réduire les charges en recrutant majoritairement les enseignant·e·s peu qualifié·e·s pédagogiquement : ceux·celles qui la plupart du temps ont des affinités ethniques et ne disposent pas d'autorisation d'enseigner. La raison est simple : payer moins pour gagner plus d'argent, peu importe les conséquences sur la qualité des enseignements.

Les enseignant·e·s évoluent dans des situations contractuelles précaires, les contrats ne sont pas toujours explicites selon 71 % des interrogé·e·s. Pour les 29% des enseignant·e·s qui affirment bénéficier d'un contrat de travail, ils précisent que ce dernier n'est pas toujours respecté et que le paiement de leur salaire dépend fortement du bon vouloir de l'employeur.

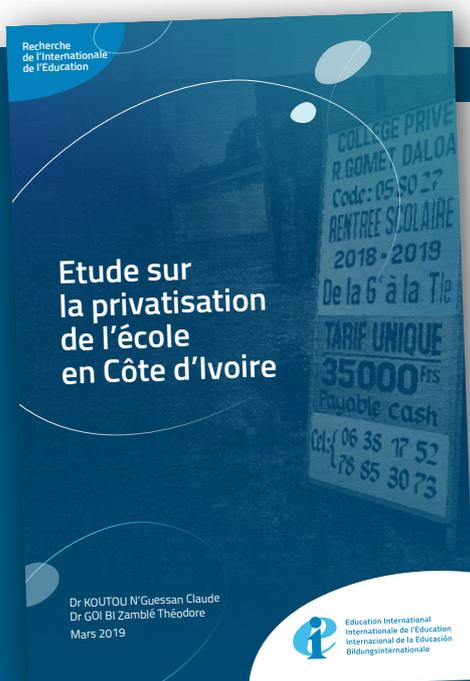
De plus, dans le but de réduire leurs charges salariales, les programmes de formation définis par le ministère ne s'appliquent pas correctement. Pire, dans certaines écoles privées, les quotas horaires par matières définis par le ministère de l'Education nationale ne sont pas respectés.

Plusieurs problèmes, de natures différentes, limitent l'efficacité des écoles privées. La principale difficulté à laquelle la majorité des écoles privées est confrontée est d'ordre financière. Ce problème est soit lié au retard de paiement des subventions par l'Etat, soit à la difficulté de recouvrement des frais de scolarité dus par les parents d'élèves. Ce problème a un impact négatif sur le bon fonctionnement des écoles privées et réduit de façon considérable la qualité de la formation.

A chaque rentrée scolaire, de nouvelles écoles sont ouvertes, souvent par des personnes qui n'ont rien à voir avec l'enseignement et qui utilisent des « prête-noms », dans des bâtiments inappropriés, sans matériels didactiques, avec des enseignant·e·s peu qualifié·e·s, etc. Le plus important pour ces personnes, ce n'est pas la qualité de la formation mais c'est juste pour gagner plus d'argent, en un mot la marchandisation.

Devant ce tableau peu reluisant de nombreuses écoles privées, on peut se demander comment elles parviennent à recevoir des élèves affecté·e·s par l'Etat? Comment font-elles pour obtenir les autorisations d'ouverture et le renouvellement de ces autorisations en dépit des insuffisances énumérées? Pourquoi l'Etat continue-t-il d'y envoyer des élèves alors que les fondateur·rice·s ne respectent pas les consignes de la direction pédagogique? Pourquoi est-ce que les observations faites par les agents du ministère sur les mauvaises pratiques de certaines écoles privées ne donnent-elles toujours pas des résultats?

Faut-il désespérer et baisser à jamais les bras ou explorer d'autres alternatives pour réduire dans un premier temps et arrêter dans un second temps la marchandisation de l'école? La seconde approche semble plus plausible car elle peut permettre à l'école ivoirienne de retrouver son lustre d'antan. Pour atteindre cet objectif, l'Etat doit réorienter ses investissements en matière d'éducation dans la construction et la réhabilitation des établissements publics et réduire de façon drastique, voire, renoncer au financement des écoles privées.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

www.ei-ie.org
#unite4ed